VENTES A L'ENCAN.

Steudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE —DE— RECEVEUR.

Mme A. Swanson versus Mutual Realty & Loan Corporation.

No 63,304—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.

PAR STEUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI, le 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre signé le 31 décembre 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le [illegible] grand district de cette ville, désigné par le numéro [illegible] quarante [illegible], et borné par la Promenade Carondelet, les rues Galvez, St Louis et Johnson, mesurant huit pieds de face à la rue St Louis sur [illegible] pieds de profondeur et face à la rue Johnson, desquelles il forme l'encoignure, d'après un plan par Allon d'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853 et déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier le 10 octobre 1853, les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, connu comme les Nos 2101 et 2103 rue St Louis, contenant de chaque côté trois chambres, hangar, citerne, etc., banquettes et cours pavées.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Piété, Morales et Désiré, mesurant chacun vingt-six pieds quatre pouces et demi de face sur la rue Désiré par cent vingt pieds de profondeur parallèles et désignés par les Nos neuf et dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, daté le 2 décembre 1869.

3° Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix de l'îlet numéro six, qui est borné par les rues Moreau (ou Chartres), Casacalvo (ou Royale), Forstall et Reynes, sur un plan fait par C. A. De Armas, daté le trente septembre 1869, et déposé dans le bureau de T. Guyol, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face sur la rue Forstall par soixante et onze pieds [illegible] de profondeur.

EFFETS MOBILIERS.

Le même jour après la vente des propriétés ci-dessus, sera offert un lot d'effets mobiliers [illegible] consistant d'un [illegible] et [illegible] de bureaux No 406 Bâtisse Hennen où ils peuvent être inspectés. [illegible] de la corporation.

Conditions—Comptant. Acte de vente et [illegible] timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant James E. Gibson, notaire; un dépôt comptant de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

D. M. Shelara, avocat pour le Receveur.

13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence de Choix et Propriétés pour placements. Bien situés.

La maison double à deux étages, Nos 1444 et 1446 rue Ste Marie, Entre Prytania et Collisée

Et la maison simple en bois à deux étages avec mansarde No 1724 rue Terpsichore, Entre Carondelet et Baronne.

Emilie M. D. Gonzales versus Walter A. Bransden, tuteur datif.

No 64,047—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR STEUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le [illegible] mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 28 janvier 1901 et signé le 1er février 1901 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Prytanie, Colisée et St-André; lequel dit lot est désigné par le No deux et mesurant [illegible] pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste-Marie sur une profondeur ci-après à savoir: 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne [illegible] du lot No un et 115 pieds 11 pouces [illegible].

Les améliorations comprennent une jolie résidence moderne double en bois à deux étages, couverte en ardoises, retirée, en arrière d'une barrière en fer avec ornements et ayant une jolie cour pavée sur le devant, allée et banquette pavées. La maison contenant de chaque côté beaux salons doubles à arches, vestibule et escalier, salle à manger, cuisine et [illegible] sur le devant et dans le fond, [illegible] chambres à coucher et chambre à [illegible], hangar, citerne, etc., dans la cour. Le [illegible] en bonne condition, entouré de lignes de [illegible] et des voisinages les plus agréables de la ville, et connu comme Nos 1444 et 1446 rue Ste-Marie. No 1444 est à bail jusqu'au 30 septembre 1902 pour $25 par mois et le No 1446 au 30 septembre 1902 à $27 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 243 borné par les rues Terpsichore, Carondelet, autrefois (Apollo), Baronne, autrefois (Bacchus) et Gaiennie, désigné par la lettre K sur un devis d'arpentage annexé à un acte passé pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le 20 [illegible] 1852 et mesurant 30 pieds de face à la rue Terpsichore sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, simple, à deux étages avec mansarde et couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée vestibule, salons à arche, petite chambre dans le vestibule avec escalier, salle à manger, cave, office, cuisine, chambre pour blanchissage et vestibule dans le fond avec escalier; le deuxième étage contenant six chambres à coucher vestibule avec escalier, chambre à bain, cabinet, vestibule avec escalier dans le fond, galerie sur le devant et dans le fond, la mansarde contenant une grande chambre et une petite chambre pour malles; le [illegible] et la banquette sont pavés en ciment. Grande citerne à deux étages et hangar dans la cour, la maison est admirablement tapissée, avec gaz partout, retirée de la banquette avec jolie barrière sur la façade; la maison est en bon état et est susceptible de rapporter $50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur ladite balance devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par liens et privilèges de vendeur sur la propriété vendue et les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénation, le transfert et le [illegible] des polices d'assurance [illegible] un dépôt de dix pour cent comptant est requis au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire.

[illegible], avocat.

[illegible] 17 24—mars 3 7

AVIS AUX CREANCIERS.

En sa Liquidation du Commercial Club of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 6[illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir, à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est où peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sidney E Buchanan et Leonard Magruder liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

[illegible]

VENTE A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

OCCUPÉE COMME

Un magasin de Thé et de Café, Buanderie et Résidence.

DANS UN VOISINAGE BIEN PEUPLÉ —CONNUE COMME LES—

Nos 639 et 641 rue Ste-Anne —ET— 800 rue Royale.

Formant l'encoignure desdites deux rues.

SUCCESSION DE VVE J. F. LANGUILLE.

No 531—Vingt neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St-Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 5 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 28 janvier 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages, connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée au rez-de-chaussée par un magasin de thé et de café et de buanderie et contenant quelque 12 chambres, escalier dans le vestibule, galeries sur la façade et sur le côté, et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dumaine et Chartres, et mesurant 34 pieds plus ou moins de face à la rue Ste Anne sur une profondeur et façade de 54 pieds plus ou moins sur la rue Royale et formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

La propriété est bien située, seulement à une courte distance de la rue du Canal et dans un excellent endroit pour les affaires où placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur sur ladite propriété ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non-aliénation, la clause des 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901 et plus et au-dessus de son enchère et devant payer les timbres du Revenu Intérieur des E. U. sur l'acte de vente et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 janv—30—fév 3 10 17 24—mars 3 4 5

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE

617 avenue des Champs-Elysées, à l'encan, JEUDI, 14 Février 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 733 rue Commune, JEUDI, le 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, alors absent en congé, daté le 9 octobre 1900, et selon un ordre supplémentaire de la Division C, daté le 2 janvier 1901, dossier No 62,823, pour le compte de la succession d'Oscar Masearé à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 747 borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, daté le 23 mai 1873 et mesurant 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 1617 avenue des Champs-Elysées, contenant 6 chambres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu Intérieur.

10 janv—[illegible]—fév 3 10 14

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbe Résidence moderne avec Terrains vastes et embellis, Encoignure des rues Prytania et Troisième.

Succession de Jules M. Bruguières.

No 60,450—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul, Encanteur, Bureau No 707 rue Commune—JEUDI, le 21 février 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 16 janvier 1901 pour le compte de la succession de Jules M. Bruguières dans le but d'effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus appartenant situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prytania, Troisième Quatrième et Colisée comprenant un quart du dit îlet lequel est numéroté quatre vingt quatorze sur le plan original du faubourg Livaudais fait par B. Buisson, voyer, sous date du 5 mars 1832 et déposé pour référence en l'étude de Félix Grima, anciennement notaire en cette ville; et d'après un certificat ou devis d'arpentage fait par A. G. Blanchard, député voyer sous date du 17 mai 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire en cette ville, le 29 mai 1875 et aussi d'après un devis de S. G. Lel[illegible] & Co., daté le 30 avril 1894, une copie certifiée duquel est annexée au procès verbal de W. I. Hodgson, encanteur, annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr, un notaire en cette ville le 8me jour de mai 1894, ledit morceau ou portion de terre mesurant, en mesure américaine, cent vingt sept pieds (127) de face à la rue Prytanée sur deux cent quinze pieds (215) de profondeur et face à la rue Troisième entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette magnifique résidence connue comme No 2606 rue Prytanée admirablement subdivisée et distribuée. Le tout à l'intérieur et à l'extérieur est le meilleur, le plus beau, le plus moderne et richement fini, incluant les plomberies, bains et cabinets de toilette ornements de cheminées avec étagères, gaz partout, grande écurie et remise, superbes jardins, etc. Cette belle et attrayante propriété est située au centre de la plus belle section du "Garden District", entourée des plus élégantes et aristocrates résidences et est incontestablement une des plus belles résidences de cette ville pour un "home" aristocratique.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en trois paiements égaux annuels représentés par des billets à recevoir à leur ordre et endossés par eux, garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de (7 0[illegible]0) sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 0[illegible]0 honoraires d'avocat l'assurance devant être payée et transférée au porteur des billets, et toutes les clauses nécessaires et usuelles.

Acte de vente et timbre du revenu intérieur des E.-U., aux frais des acquéreurs, pardevant [illegible], notaire.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon placement de propriété dans le Premier District. Nos 432-34 rue Howard et Nos 1928—30, rue Gravier. Succession de Matthew Gorbach.

No 55 898—Cour Civile de District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans le dit ordre daté et signé le 2 janvier 1901, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, MARDI, le 12 février 1901, à midi la suivante propriété:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Gravier, Liberté et Perdido, lequel dit lot ou portion de terre mesurant, en mesure américaine, 38 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Howard, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles; étant le tout du lot No 21 et une partie du lot No 22 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 12 mai 1837, et déposé en l'étude de L. Ferrand, alors un notaire en cette ville. Les améliorations portant les numéros municipaux 432-34 rue Howard.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Franklin, Perdido et Bassin, désigné par le No 4 sur un plan par L. Reizenstein, voyer, daté le 5 avril 1858, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire en cette ville sous le No 300. Ledit lot figure sur ledit plan par le No 4, et a, en mesure américaine, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces et est borné dans le fond par une allée commune audit lot et à d'autres, 4 pieds 5 pouces de largeur. Les améliorations portent les Nos municipaux 1928-30 rue Gravier.

Conditions—Une demie ou plus comptant, la balance s'il y en a payable en un an avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garantie par liens et privilèges de vendeurs sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles d'honoraires d'avocats et assurance, les acquéreurs devant déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et assumant le paiement en plus et au-dessus du prix d'achat des taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant Emanuel L. Weil, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.

Courtier de propriétés foncières et encanteur, 303 rue Baronne.

6 jan—6 13 20 27—fév 3 10 12

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple 2321 rue Laharpe.

JEUDI, 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, conformément à un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Arthur Mason, dossier No 62,087 ledit jugement daté et signé le 7 janvier 1901, à l'enchère publique il sera vendu—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Laharpe et Lapeyrouse, étant l'îlet numéro treize; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre F, sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le 23 avril 1880, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, d'après l'inventaire enregistré. Les améliorations consistant en un cottage simple, couvert en ardoise, 3 chambres, hangar, citerne, etc., banquette pavée.

Conditions — Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1900, et de payer pour l'acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des E. U., pardevant Emile Pomes, notaire. Un dépôt de 25 pour cent est requis au moment de l'adjudication.—SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, encanteur, bureau, 312 rue Carondelet.

Emile Pomes et Robert J. Maloney, avocats pour les administrateurs.

13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence en Bois à deux étages

Et vaste terrain No 1631 avenue de l'Esplanade

A l'Encoignure N.-E. de la rue Derbigny et beau lot contigu sur la rue Derbigny.

Succession de Alfred E. Lionnet.

No 62,966 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 mars 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 29 janvier 1901, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

1° L'élégante résidence en bois à deux étages No 1631 avenue Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer et contenant vaste galeries, vestibules, salons avec cheminées en marbre, bibliothèque, salle à manger, latrines en porcelaine, cuisine, chambres à domestiques au rez de chaussée, six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bains au second étage. Ecurie et autres chambres dans le fond. Le terrain est vaste et consiste d'un jardin, pelouse et allées.

La terre est désignée par la lettre D d'après un devis d'arpentage fait par H. C. Brown, assistant-voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire dans la succession de P. G. T. Beauregard par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade sur 158 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et façade sur la rue Derbigny, de là sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à la rue Esplanade 100 pieds, de là sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 28 pieds 11 pouces 3 lignes, de là sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade 36 pieds, de là sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds, une des plus élégantes et des mieux situées résidences sur l'avenue Esplanade, avec chars électriques maintenant en mouvement; elle n'est à pas plus de cinq minutes de trajet de la rue du Canal.

2° Un beau lot à bâtir contigu à la propriété ci-dessus décrite dans le fond, dans le même district et îlet désigné par la lettre C sur le devis ci-dessus mentionné par H. C. Brown et mesurant d'après cela 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une jolie demeure ou placement augmentant de valeur touchant à l'avenue de l'Esplanade.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix, s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. L'acquéreur devant conserver les bâtisses assurées pour le montant des billets, de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs des billets, d'assumer les taxes pour l'année présente 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant E. Grima, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

C. F. C[illegible], avocat.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégante maison en briques à trois étages et mansarde No 120 RUE DAUPHINE,

Admirablement adaptée pour les affaires ou demeure,

Contigue au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes,

—ET—

Vis-à-vis celui de Shwartz, Newman & Co,

—ET—

A une maison de la rue du Canal.

Succession du Dr Charles E. Kells.

No 48,579—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 7 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 janvier 1901, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages avec mansarde, solidement bâtis et commodément arrangée, No 120 rue Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Douane, contenant vestibule, corridors, galeries, 20 chambres, cour pavée, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre sur lequel ses améliorations sont construites et qui est vendu ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant est désigné comme lot D sur un devis ou certificat d'arpentage fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, 30 mai 1879, annexé à un acte de vente passé devant A. Hero Jr notaire, 17 juillet 1879, d'après lequel devis ou aussi le devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville le 16 mai 1867, le dit lot mesurant en mesure américaine, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine par 144 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue du Canal par une allée de 11 pieds 2 pouces de largeur courant sur la rue Dauphine et dans le fond par une allée 15 pieds 2 pouces de largeur pour l'usage en commun dudit lot et du lot E, dans ledit îlet.

Ladite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1901 au taux de $1,620 00 par année sous contrat verbal ou bail. Le rez-de-chaussée garni à raison de $100 00 par mois et les étages supérieurs garnis pour $35 00 par mois, disons 135 00 par mois en tout; et que ladite propriété est vendue sujette audit bail et à la condition que l'acquéreur aura le droit de recevoir $90 00 du loyer mensuel pour le rez de chaussée et $25 00 du loyer mensuel pour les étages supérieurs.

La dite propriété est vendue sujette à un loyer perpétuel du rez de-chaussée, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de 6 pour cent d'intérêt par an sur un capital de $2 200,00 que l'acquéreur peut anéantir en paiement du capital, et l'acquéreur assumera ledit loyer du terrain au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Sa situation centrale et son excellente construction l'adapte admirablement comme résidence professionnelle ou privée ou emplacement d'affaires profitables. La rue du Canal exceptée, elle est dans une aussi bonne position qui puisse être trouvée. Non seulement elle paiera bien comme un placement, mais elle est située de telle façon qu'une hausse est certaine.

Termes et conditions—Comptant, ou l'acquéreur à l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et la balance du prix en deux paiements égaux, représentés par des billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 7 pour cent de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur s'engageant à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou de quelque partie de cela, et de conserver la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final de cela, l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement des dits billets et l'intérêt aussi bien que ses honoraires d'avocat, frais, prime d'assurance etc., devant être garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assumer et faire le paiement de toutes les taxes de 1901 en plus et au dessus le prix de l'adjudication, et est requis de déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Carroll & Carroll, avocats.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE

2318 avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1901, de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme M. H. Mitchell, femme de Wm Mitchell, Gough vs Les Mineurs Mitchell, No 63,840 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2318 avenue Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland et les rues Palmyre, Miro et Tonti, contenant deux chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont construites est désigné par le No 6, et mesurant 27 pieds 1 pouce de face sur l'avenue Cleveland par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Le lot est bien remblayé et la bâtisse récemment construite. Il y a place suffisante pour des améliorations additionnelles. Le voisinage est bon et à proximité de plusieurs avantages.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe notaire incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de meubles de maison assortis, etc.

John Davidson, agent, vs Henry Arnauld.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 63,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 12 février 1901, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Wm C. McLeod, avocat pour le plaignant.

1er fév—1 8 12

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Choix dans le Sixième District.

Cottage Simple, rue Milan, Cottage Double, 631 et 633 rue Milan, coin Laurel.

Dans l'affaire de la succession de Mme Barbara Meyer.

Nos 63,803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune JEUDI, le 21 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 janvier 1901 par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et appartenances y appartenant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans Lne, dans l'îlet No 148 borné par les rues Marengo, Jersey, maintenant Annonciation, Milan et Laurel et mesurant soixante pieds de face sur la rue Laurel par soixante deux pieds sept pouces de profondeur et face sur la rue Milan et est composé des parties de plusieurs lots désignés par les Nos Onze et Douze sur un plan fait par A.S. Phelps, voyer sous date du 15 février 1849 et déposé pour référence dans le bureau de J. R. Beard, anciennement notaire étant la même propriété acquise par la défunte Mme Barbara Armbruster, femme de Ferdinand Meyer, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 3 février 1882 et enregistré au bureau des transferts dans le livre 117, folio 67.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1901 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente, incluant tous les timbres du Revenu Intérieur pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 27—fév 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix et de valeur du Premier District.

Une chance pour placement

No 939 rue Julie, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Mme Elizabeth Haas, femme de John Baker.

No 63,724—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

A L'ENCAN

Jeudi, le 7 février 1901.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—le JEUDI 7 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 31 décembre 1900, par l'Hon. T. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et y appartenant de cela situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Julie, Girod, Baronne et Philippe et mesurant vingt cinq pieds de face sur la dite rue Julie par une profondeur entre lignes parallèles, d'à peu près 95 pieds 10 pouces le dit lot est désigné par le No 88 sur un plan fait par R. Delafield, ingénieur civile et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise par Mme Elizabeth Haas, femme décédée de John Baker, par achat de Mme Eveleen Kohn, femme de Victor Meyer, par acte pardevant James Fahey, notaire, le 28 octobre 1893, et enregistré dans le bureau des Transferts, livre 145, folio 472.

Les améliorations ci-dessus consistent en une bâtisse en briques à deux étages et mansarde, contenant douze chambres ou plus et pouvant obtenir un bon loyer, ayant toutes les commodités à une distance de marche à la rue Canal à proximité des églises, marchés, etc.

Conditions — Comptant, ou un tiers ou plus comptant, balance, s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication et sécurités usuelles l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1901 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 janv—6 13 20 27—fév 3 7

ASSURANCES.

Trente-Quatrième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances

GERMANIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes écrites:		
Primes d'incendies	$128,268 10	
Primes maritimes	514 75	
Primes des rivières	929 09	
	$129,711 94	
A ajouter: non terminés de 1899	46,810 84	
		$176,522 78
A ajouter: Intérêts, profits et pertes		20,318 52
		$196,841 30
Moins: non terminés de 1900		50,341 29
		$146,500 01
Debours:		
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$40,056 99	
Sur risques maritimes	150 75	
Sur risques de rivières	131 40	
Primes remises	10,042 98	
Réassurances	22,350 14	
Commissions	9,029 00	
Taxes et licences	3,047 34	
Dépenses générales	23,691 41	
		108,500 01
Profit net sur les affaires de l'année		$38,000 00
Dividende déclaré en juillet, payé	$8,000 00	
Dividende déclaré en décembre, payable	8,000 00	
Passé aux fonds de surplus	27,500 00	
	$38,000 00	

ACTIF.

Billets recevables	$828 16
Dû par comptes individuels	19,943 74
Bons des Etats-Unis, de ville et d'Etat	214,284 90
Stocks de banques, et autres	63,575 00
Argent comptant et en banques	3,878 99
	$302,809 79

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réserve pour primes non expirées	50,341 29
Réserve pour pertes non payées	9,468 50
Dividende, 4 0[illegible]0 maintenant payable	8,000 00
Surplus	$35,000 00
	$302,809 79

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

JACOB HASSINGER, Président.

J. EDMOND MERILH, Vice-Président.

OTTO T. MAIER, Secrétaire

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier, 1901.

(Sceau) GEO. G. WALSHE, Notaire publique

12 jan—1 m

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION —DE LA— Compagnie d'Assurances —DES— MARCHANDS, De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$49,362 30	
Sur risques de marine	58 22	
Sur risques de rivière	2,799 53	
		$52,220 05
A ajouter—		
Non terminées de 1899		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminée 1900		20,939 46
		$ 89,596 18
Ajouter—		
Intérêt	$4 545 04	
Loyer	8,758 25	
		13,303 29
Revenu total		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu	$46 075 81	
Pertes de rivière	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	8 606 99	
Réassurances	5,974 01	
Taxes et licences	6,108 97	
Commissions	3,967 33	
Dépenses de Propriétés foncières	1,070 61	
Dépenses générales et salaires	15,720 39	
Total	$90,167 35	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
		$ 95,813 73
Profit net		7,085 74
3 0[illegible]0 Dividende pour 1900		3,000 00
		$ 4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 1,634 81
Billets discomptés	14 012 82
Dû par individuel pas plus de 3 mois	8,343 58
Comptant en main	6,804 80
6 actions French Opera Ass'n Ltd	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
50 actions de la Citizens Bank of La.	6,200 00
10 Caddo Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	8,830 00
225 Bons à prime	9,900 00
Propriété foncière	92,000 00
	$161,065 96

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Prime non acquise de 1900	20,939 40	
Réservé pour pertes non-payées	5,646 38	
Dividendes non réclamés	529 68	
Réservé pour payer la réassurance	475 19	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus	30,475 85	
		$161,065 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.

M. C. SONIAT, Notaire.

Un dividende de 3 0[illegible]0 sur le capital réduit de cent mille dollars ($100,000) sera payé sur demande. Les actionnaires sont requis quand ils se présenteront pour leur dividende de porter avec eux leurs anciens certificats pour les échanger pour de nouveaux.

JULES MONTREUIL,

3 fév— Secrétaire.

Dix-Huitième Etat Annuel —DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS, LA

Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.

DES AFFAIRES POUR L'ANNEE 1900.

Primes reçues	
Sur risques d'incendie	$359,277 42
Sur risques de rivières	3,771 86
Sur risques de mer	1,912 40
	$364,961 68
Ajouté: Primes réservées de 1899	186,469 29
	$551,431 97
Ajouté intérêts et profits et pertes	9,602 84
	$561,033 91
Moins: Primes non acquises de 1900	145,049 98
	$415,973 93
A déduire—	
Primes remises $63,241 38	
Réassurances 31,847 68	
	95,089 06
Revenu net	$320,884 87
Débours—	
Pertes payées sur incendies $200,341 25	
Pertes payées sur rivières 2,571 62	
Pertes payées sur mer 537 04	
Commissions 54,990 21	
Taxes et licences 15,303 60	
Association des Underwriters 2,587 98	
Dépenses générales et d'agence, 39,551 33	
	$315,883 03
Excédent en pertes payées sur pertes encourues pendant l'année	5,631 99
Total	$310,251 04
Profit net pour année d'affaires	10,633 83
Surplus 1899	2,479 97
	$ 13,113 80
Dividendes payés, juillet 1900	12,000 00
Surplus	$ 1,113 80

ACTIF

Comptant en main	$ 46,119 93
Meubles, installations, coffre-fort, etc	2,000 00
Propriété Foncière	35,000 00
$72,000, 4 pour cent de la Ville, à 109	78,480 00
$100 000 4 pour cent, de l'Etat à 109	109,000 00
$40,800 bons à prime à 220	153,560 00
$3,060 bons à prime tirés payables janvier 1900 à $45 50 par bon	6,951 50
Une action du Louisiana Sugar Exchange Stock	75 00
Une action French Opera Association	50 00
Primes en cours de perception	47,113 10
	$478,359 53

PASSIF

Fonds Capital	$300,000 00
Réserve pour risques non terminées	145,049 98
Réservé pour pertes non-payées	30,100 82
Réservé pour comptes non-payés	1,678 93
Dividendes non payés	416 00
Surplus	1,113 80
	$478,359 53

Le tableau ci dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15ème jour de janvier 1901.

Signé: CHAS. J. THEARD, Notaire Public

17 jan—30 f

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

[illegible]

[illegible] rue Gravier

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances —DU— SUN.

Quarante cinquième état annuel

Conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane et aux règlements de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1900.

Primes reçues			
De risques de feu	$600,945 10		
De risques de rivières	31,327 84		
De risques de mer	3,541 26		
		$635,814 20	
Ajouté non terminé de 1899 et précédentes années		229,574 18	
			$865,388 38
A déduire non terminé de 1900 et précédentes années			241,736 46
			$623,651 86
A déduire:			
Primes rendues, Feu	$82,951 57		
Primes rendues, Rivières	150 53		
Primes rendues, Mer	9 42		
	$84,111 52		
Réassurance:			
Feu	$133 218 65		
Rivières	10,484 61		
Mer	274 14		
	$143,975 40		
Ajouter: Montant réservé— 1900:	2,141 99	146,117 39	230,228 91
			$393,422 95
Dépenses:			
Commissions	$79,941 37		
Taxes privilégiées, licences, et taxe de guerre	18,097 23		
Bureau et patrouille de feu	5,476 80		
Dépenses générales	68 945 67		
		$152,371 07	
Pertes:			
Pertes de feu payées	$244,097 09		
Pertes de rivières payées	6,628 69		
Pertes de mer payées	633 14		
	$251,358 92		
A déduire: Montant réservé pour pertes non payées 1899 et années précédentes	56,827 66		
	$194,531 26		
Ajouter: Réservé pour pertes non payées 1900 et années précédentes	40,869 26	235,400 52	387,771 59
Profit net underwriter pour affaires de 1900			$5,651 36
Reçu pour intérêt sur loyers		$38,298 36	
A déduire:			
Taxes de ville et d'Etat sur propriété	$1,015 00		
Taxes de ville et d'Etat sur effets mobiliers	2,925 91	3 940 91	
		$34,357 45	
Profits et pertes		15,889 38	50,246 83
			$55,898 19
Dix pour cent, dividende déclaré durant 1900			50,000 00
			$ 5,898 19
A déduire: Primes non collectées dues depuis plus de trois mois			2,090 20
			$3,807 99
Surplus, 1er janvier 1900			310,910 02
Surplus, 1er janvier 1901			$314,718 01

ACTIF

Bons des Etats Unis, 4 pour cent enregistrés 1907	$40 000 00 à 114	
1925	60,000 00 à 137	$127,800 00
Etat de Louisiane, 4 pour cent consols	200,000 00 à 105¼	210,500 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans 4 pour cent	500,000 00 à 109	545,000 00
700 actions Canal Bank de Nlle-Orléans	70,000 00 à 142	99,400 00
19 actions de Provident Savings Bank de Nlle-Orléans	1,900 00 à 106	2,014 00
Bureau de la Bâtisse de la Compagnie		35,000 00
Comptant en Banque et dans le Bureau		20,961 62
Primes en cours de collection	$56,062 79	
Primes en moins dues depuis plus de trois mois	2,090 20—	53,972 59
		$1,100,648 22

PASSIF

Fonds capital	$500,000 00
Réservé pour primes non acquises	241,736 46
Réservé pour pertes non payées	40,869 26
Réservé pour dividendes non payés	1,182 50
Réservé pour réassurances non payées	2,141 99
Surplus	314,718 01
	$1,100,648 22

Le tableau ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

CHARLES JANVIER, Président.

FERGUS G. LEE, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 23me jour de janvier 1901.

CHAS. J. THEARD, Notaire public.

25 jan—1 m

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

[illegible]